

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.

Rue de Lorraine, 14,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers

dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10
ÉDOUARD ROUVREYER, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1.
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna
à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

POUR L'ÉTRANGER les frais de poste en sus

Monaco, le 20 Octobre 1885

ACTES OFFICIELS

Par Ordonnance Souveraine du 10 de ce mois, M. Henri-Pierre-Jules Desforges, ancien Notaire, a été nommé Notaire à Monaco, en remplacement du sieur Victor-Auguste Clerico, révoqué.

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Héritaire, accompagné de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, chambellan, est arrivé à Bruxelles le lundi 11 de ce mois, et a été reçu à la gare par M. Robyns d'Inkendaële, Chargé d'affaires honoraire, Consul Général de Monaco pour le royaume de Belgique, qui l'a conduit immédiatement à l'hôtel Bellevue, où des appartements avaient été préparés.

Le lendemain mardi à 2 heures et demie, le Prince a rendu visite, au Palais de Bruxelles, à LL. MM. le Roi et la Reine des Belges; la réception a eu un caractère tout à fait privé.

Mercredi 14, Son Altesse Sérénissime, accompagnée de M. le Consul Général et de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, est partie pour Anvers et a été reçue, à son arrivée, par M. Roëlants, Consul de Monaco dans cette ville. Le Prince s'est rendu immédiatement à l'Exposition universelle, où M. Estor, Secrétaire de la Commission Monégasque, a eu l'honneur de le recevoir à l'entrée de la section de la Principauté, que Son Altesse Sérénissime a trouvée parfaitement aménagée et au sujet de laquelle Elle a adressé les compliments les plus flatteurs aux Membres de la Commission.

Après un déjeuner donné par le Prince au grand hôtel d'Anvers, M. Roëlants, consul de Monaco, a fait à Son Altesse Sérénissime les honneurs de son grand établissement de taillerie de diamants dont Elle a suivi avec le plus vif intérêt les diverses opérations. Puis le Prince est revenu à l'exposition avec sa suite et a parcouru les principales sections jusqu'à 5 heures et demie; Son Altesse Sérénissime a repris alors le train express pour Bruxelles après avoir exprimé, à diverses reprises, toute sa satisfaction aux membres de la Commission, et en particulier à M. Robyns d'Inkendaële qui, par son intelligence et son zèle, a largement contribué au succès de l'exposition de Monaco.

Bien que le Prince ait conservé le plus strict incognito pendant son séjour à Anvers, il a reçu néanmoins sur son passage les marques de la plus respectueuse déférence, car sa présence n'a pas manqué d'être immédiatement signalée.

Jendi 15, S. A. S. le Prince Héritaire est parti pour Paris et y est arrivé à 7 heures du soir.

Hier matin a eu lieu la rentrée des Tribunaux. Les autorités civiles et militaires de la Principauté se sont rendues à 10 heures à la Cathédrale, où M. le Vicaire Général Guyotte a célébré la messe du Saint-Esprit. Ensuite a été tenue l'audience solennelle.

Le discours d'usage a été prononcé par M. l'Avocat Général Turrel, qui a traité du *Droit international*, en l'étudiant dans ses sources et dans ses applications.

Au cours de son éloquente revue historique, établissant que lors même que le droit n'est pas universellement reconnu et sanctionné, il n'en subsiste pas moins, l'orateur a été amené à parler de l'éclatant hommage qui vient d'être rendu au droit par la diplomatie, remettant entre les mains du Souverain Pontife Léon XIII une médiation d'où peut dépendre la paix du monde.

Il a mentionné ensuite les conventions internationales conclues par l'Auguste Souverain de la Principauté avec les gouvernements étrangers pour fixer des règles utiles au développement des relations réciproques; et, en terminant, a rendu grâce au Prince Charles III pour la publication des Codes, et particulièrement du Code Civil, dont le III^e livre est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1885, monument législatif qui sera un titre de gloire pour Son Altesse Sérénissime et un bienfait pour ses sujets.

Après ce discours, M. le Président a déclaré ouverte la session judiciaire 1885-1886.

Le chauffage des trains de voyageurs a commencé hier sur la ligne P.-L.-M. Pour le moment, les voitures ne sont chauffées que pendant la nuit.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — De nombreux oiseaux de passage, oies, canards et étourneaux, descendent chaque jour la vallée du Rhône, annonçant un hiver précoce dont les régions du nord et du centre ont déjà senti les premières atteintes.

Golfe-Juan. — L'escadre de la Méditerranée est revenue mercredi dernier dans la rade de Golfe-Juan où l'on croit qu'elle séjournera un mois environ.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Paris est dans tout le coup de feu du scrutin de ballottage. Cette semaine, on ne pouvait faire un pas sans qu'un quidam vous tirât par le pan de l'habit pour vous fourrer une liste. « Sa liste » bien entendu, la meilleure, l'infailible. Dieu merci! à l'heure où vous lirez ces lignes, le suffrage universel aura rendu son verdict, et d'autres mots viendront retentir à nos oreilles que comité, liste, bulletin et *tutti quanti*.

Deux grands mariages viennent trancher heureusement sur le peu de charme de l'existence dans la capitale, par ce temps de politique à outrance. Samedi a été signé en grande pompe, à l'hôtel de la Trémoille, avenue Gabriel, le contrat de mariage de M^{lle} Charlotte de la Trémoille, fille du duc et de la duchesse, née Duchatel, avec le comte Charles de La Rochefoucauld, fils du duc et de la duchesse de Bisaccia, née de Ligne. Lundi a eu lieu la cérémonie religieuse à l'église de la Madeleine, au milieu d'un concours d'invités qui débordaient jusque sur les galeries extérieures de l'édifice.

En vous annonçant, cet été, cette brillante et sympathique union, je vous ai donné tous les détails qui convenaient sur les nouveaux époux et leur famille, je n'ai donc point à y revenir aujourd'hui.

M^{lle} de la Trémoille avait pour témoins le duc de Chartres, qui lui a offert un très beau bracelet de perles et de diamants, et son frère, le prince de Tarente; les témoins de M. de La Rochefoucauld étaient ses deux oncles, le prince de Ligne et le duc de Doudeauville.

L'exposition de la corbeille de noces et du trousseau dans le hall de l'hôtel a été le gros événement de la soirée de contrat. L'élément féminin de l'assistance ne pouvait rassasier ses yeux de toutes ces parures, représentant une fortune, et de toutes ces toilettes à défier la concurrence avec les robes fameuses de Peau d'Ane.

Lundi autre signature de contrat à sensation à l'hôtel du duc et de la duchesse de Chartres, rue Jean-Goujon, à l'occasion du mariage de la princesse Marie-Amélie-Françoise-Hélène d'Orléans, avec le prince Waldemar de Danemark. En dehors de tous les membres de la famille d'Orléans présents en France, on remarquait à cette réunion le comte de Flandres et le prince de Galles.

Mardi a eu lieu le mariage civil, à la légation de Danemark, rue de Courcelles, et jeudi la cérémonie religieuse au château d'Eu, résidence du comte de Paris. A cette dernière cérémonie doivent assister, avec la reine de Danemark, le prince héritier et la princesse; l'impératrice de Russie; le prince et la princesse de Galles avec leur second fils, le prince Georges; la duchesse de Cumberland; la princesse Clémentine de Saxe-Cobourg et son fils, le prince Ferdinand; le comte de Flandres, etc., etc.

L'Académie française a décidé que la réception de M. Joseph Bertrand aurait lieu le 10 décembre, et sa séance publique annuelle le 26 novembre. C'est M. Maxime Du Camp, directeur, qui fera le rapport

sur les prix de vertu. La réception de M. Ludovic Halévy aura lieu au mois de janvier, et, en février, on procédera aux élections pour les fauteuils vacants à l'Académie.

M. Cuvillier-Fleury s'est trouvé mal à la dernière réunion de l'Académie, et l'émoi a été vif un moment, par suite du grand âge du malade. M. Cuvillier-Fleury a, en effet, quatre-vingt-trois ans. Jusqu'ici rien ne fait pressentir que cet incident ait des suites funestes pour la santé du distingué académicien.

Par contre, M. Mollard, le sympathique introducteur des ambassadeurs, vient d'être frappé dans ses plus chères affections par la perte de son fils cadet, qui a succombé, au Tonkin, à une attaque de choléra. De nombreux témoignages de condoléance ont afflué auprès de M. Mollard, aussitôt l'annonce de ce douloureux événement.

Je parlais tout à l'heure de l'Académie. Le mot coqueluche étant venu à tomber dans la conversation des immortels, à une des dernières séances, quel qu'un fit remarquer combien ce mot, si souvent employé, se prête à des acceptions étranges et combien la langue française, malgré sa précision et sa clarté, présente des anomalies capables d'effarer les étrangers. La coqueluche est, en effet, une des plus désagréables maladies qui puisse nous affecter et, d'autre part, être la coqueluche d'un lieu, d'un pays, d'une personne, c'est être un objet aimé, considéré, fêté, choyé. On ne saurait rien concevoir de plus antithétique, de plus violemment contrasté que les deux applications de ce mot, véritable énigme.

Eh bien ! le mot coqueluche a encore une acception dont on ne se doute pas à l'Académie et que nous a révélé un article du trousseau de M^{me} de la Trémoille. Coqueluche, en effet, désigne une très jolie coiffure que la mode parisienne produit en ce moment et qui n'est qu'une réminiscence revue et corrigée du xv^e siècle.

Monstrelet raconte, en effet, qu'à cette époque régnait par toutes les parties du royaume une maladie qui se tenait à la tête et se nommait la coqueluche, sans doute de ce que, pendant les quintes, la respiration devenait sonore et imitait le chant du coq. Pour protéger la tête et le cou, on imagina alors de porter un capuchon de laine qui enveloppait la partie haute du corps. Cette coiffure prit le nom de la maladie qui lui avait donné naissance et s'appela coqueluche.

Ce n'est pas cette coqueluche-là que ressuscite la mode actuelle, mais une autre qui se rapproche de celle qui existait au xvii^e siècle et dont raffolait M^{me} de Sévigné. Elle consiste en trois pointes de gaze, dont deux forment oreillons, garnis de dentelles et se nouant sous le menton afin de garantir le cou et la poitrine; la troisième pointe descend jusqu'au milieu des épaules et se termine par un flot de rubans.

Rien de plus seyant que cette coiffure qui figure maintenant dans tout trousseau prévoyant et qui mérite d'être vraiment la coqueluche des dames.

BACHAUMONT.

CAUSERIE

Nos lecteurs verront plus loin, dans le programme des fêtes de la Saint-Charles, qui sera célébrée le 4 novembre prochain, que la maîtrise de Monaco chantera à la Cathédrale, pendant l'office pontifical, la messe du Sacre, de Cherubini.

Cette messe, œuvre immortelle, qui laisse bien loin derrière elle les maîtres italiens et allemands qui se sont illustrés dans le genre religieux, fut en effet écrite pour la solennité du sacre du roi Charles X.

Cherubini, né à Florence le 8 septembre 1760, fils d'un professeur distingué de cette ville, élève du célèbre Sarti, maître de chapelle de la cathédrale de Milan, vint à Paris en 1788 et fit en grande partie sa réputation au théâtre italien dont Léonard, coiffeur de la reine Antoinette, avait obtenu la concession.

Nous ne nous étendrons pas sur les divers incidents de la carrière de ce maître en l'art musical, nous rappellerons seulement les circonstances exceptionnelles qui se rattachent à la conception de sa première messe dite *messe en fa*.

Cherubini s'était retiré chez le prince de Chimay. D'un caractère froid et souvent acariâtre, il se consolait de ses ennuis par l'étude de la botanique. Un jour, à l'occasion de la Sainte-Cécile, les habitants du château de Chimay s'adressèrent à lui pour la composition de la messe projetée. Sa réponse négative fut telle

que personne n'osa revenir sur ce sujet. La princesse de Chimay intima à tous l'ordre de respecter la volonté de son hôte, mais fit mettre sur la table dont il se servait pour le classement de son herbier, du papier à musique.

Le soir venu, chacun dans le salon se livre aux distractions ordinaires sans s'occuper de Cherubini, qui, distraitemment, à sa table, se met à écrire en silence. Le lendemain, il ne descend que pour le dîner, et, après quelques jours de claustration, le maître ayant fait venir Auber, l'installe au piano et lui fait exécuter la partition d'un *Kyrie* à trois voix qui est immédiatement chanté par l'auteur, le prince de Chimay et une dame du château. Ce ne fut, dans l'auditoire, qu'un cri d'admiration. Le *Gloria* suivit de près, et, en mars 1809, les autres morceaux de la messe étant terminés, la messe fut interprétée dans l'hôtel même du prince de Chimay par les premiers artistes de Paris.

L'heureux mélange du contre-point et de la fugue avec le sentiment dramatique dans cette composition mit Cherubini hors de toute comparaison. Le *Requiem* de Mozart, dit un contemporain, ne produit pas cette émotion, cette crainte sacrée. La messe du Sacre devait plus tard porter à son apogée la gloire de Cherubini.

En dehors de celle-ci et de la messe en *fa*, il faut encore mentionner sa messe de *Requiem*, écrite pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI.

Ce *Requiem* ayant été en 1835 l'objet de quelques difficultés par suite de l'interdiction des voix de femmes que l'autorité ecclésiastique repoussait des églises, Cherubini composa un *Requiem* pour voix d'hommes, qu'il publia en 1836, et qui fut exécuté à ses funérailles. Ce fut sa dernière œuvre.

Il mourut à Paris le 15 mars 1842. Naturalisé français, il était officier de la Légion d'honneur en 1825, et un mois avant sa mort il avait reçu la croix de commandeur de cet ordre.

Parmi les élèves formés par cet éminent musicien, il convient de citer Boieldieu, Carafa, Auber, Halévy; Rossini, Auber et Meyerbeer; ces trois représentants des écoles d'Italie, de France et d'Allemagne, se sont inclinés avec respect devant cette grande individualité.

« Quoique le style de Cherubini appartint plutôt à l'école allemande qu'à l'école italienne, dit Adolphe Adam, on ne peut cependant le ranger parmi les compositeurs de la première de ces deux écoles. Sa manière est moins italienne que celle de Mozart et plus pure que celle de Beethoven. C'est plutôt la résurrection de l'ancienne école d'Italie, enrichie des découvertes de l'harmonie moderne. »

FAITS DIVERS

Nous sommes à l'époque de la taille des rosiers. On sait le rôle important que joue la rose en horticulture, c'est-à-dire dans l'ornementation et l'embellissement des jardins. La multitude de ses variétés fait qu'elle peut se prêter à toutes sortes de destinations.

Pour les massifs d'arbustes et l'entrée des bosquets, dans les jardins paysagers, on s'adresse à l'églantier aux fleurs simples entièrement jaunes, ou jaunes en dehors et orangées en dedans, au rosier blanc d'York et au rosier à cent feuilles aux pétales parfumés, d'un rose si délicat. On peut encore, pour obtenir un effet plus décoratif, les associer avec les plus belles espèces de rosiers de Damas, dont les fleurs odorantes, en corymbe à l'extrémité des branches, sont de couleurs diverses, blanches, roses plus ou moins foncées, rouges, panachées, blanches bordées de rouge, etc.

Les corbeilles consacrées exclusivement aux roses greffées sur des églantiers à hautes tiges, sont formées par le groupe des rosiers de l'île Bourbon et les hybrides obtenus par le croisement de ces rosiers de la Chine, du Bengale, de la Perse, quelques rosiers thé, parmi les moins délicats et les rosiers-noisettes qui donnent, en automne, des bouquets de fleurs blanches, dépourvus de parfum, il est vrai, mais du plus frais aspect.

Sous le climat de Paris, on peut former d'élégants et odorants massifs en corbeille avec des rosiers du Bengale au centre et des rosiers de la Chine sur les bords.

Ces Jerniers, en raison de leur toute petite taille, peuvent trouver place dans les moindres parterres. Ces deux variétés produisent, pendant toute la belle saison, de charmantes petites fleurs rouge nacarat d'une odeur faible, mais suave. Toutefois, il faut, quand viennent les premiers froids, avoir soin de rabattre leurs branches sur le collet de la racine qu'on couvre de mousse ou de feuilles sèches. C'est le moyen que leur végétation reprenne son cours au printemps.

LA CANNE ÉLECTRIQUE. — Une canne d'un nouveau genre vient d'être inventée par un étudiant de l'Ins-

titut électro-technique de Liège: *La canne électrique!*

Arrière, cannes à épées, cannes-poignards, cannes à vent, cannes-fusils, etc...! Foin de ces engins meurtriers, maladroites transformations du rotin de M. Prud'homme ou de la badine du gandin, prétendus instruments de défense, dont la loi prohibe l'usage, souvent aussi dangereux pour le porteur que pour son adversaire!

Place à la canne électrique qui vous surpasse, vous confond et résout ce problème humanitaire: se défendre sans blesser ni tuer.

La canne électrique, c'est la légitime défense inoffensive.

Qu'elle prenne la forme d'un stick de gommeux, qu'elle se cache dans l'ombrelle d'une mondaine, qu'elle soit cravache de jockey ou rotin vulgaire, la canne électrique possède la même puissance: elle paralyse, stupéfie, épouvante, au gré du porteur, celui qu'elle touche. Une simple pression sur un petit bouton incrasté dans la canne, et l'électricité dont la pile se dissimule dans le pommeau se dégage, parcourt le fil ténu enroulé dans la canne et s'échappe par décharges successives, répétées à volonté!

À chaque pression, le porteur, isolé du fluide, peut produire chez la personne qu'il effleure une commotion, une secousse qui la paralyse momentanément: jamais l'arme ne manque son but; l'effet est certain, sans être meurtrier... Car c'est là le côté humanitaire de l'invention: jamais la canne électrique ne tue, jamais elle ne blesse...

Désormais le bourgeois attardé rentrera paisiblement au logis, tenant allègrement à la main le jonc précieux capable de terrifier dix agresseurs déterminés.

D'un geste, l'explorateur des régions sauvages stupéfiera les peuplades barbares, les déroutera, comme le mystérieux capitaine Nemo déroutait par une force invisible les cannibales de la Papouasie attaquant le *Nautilus*. — Recommandé à M. Stanley!

Et que d'applications de la canne électrique dans notre société civilisée!

Plus d'orateurs intempestifs au Parlement; l'autorité présidentielle méconnue sera remplacée par la vigilante surveillance de deux huissiers armés de cannes électriques.

Au tribunal, un geste du président ou de l'huissier audencier maîtrisera l'éloquence débordante des plaideurs.

— « M^e X..., la cause est entendue!

— « Mais, M. le président...

— « M^e X..., je vous invite au silence. »

Et si M^e X... ne se tait pas, frirt..., une..., deux..., trois secousses électriques, selon son insistance, arrêtent sur ses lèvres la plaidoirie opiniâtre.

Dans les prisons, dans les établissements d'aliénés, plus de camisoles de force, plus de mauvais traitements... rien que des cannes électriques; partout, distributions généreuses de commotions stupéfiantes et renversantes.

VARIÉTÉS

Des Coquillages et Mollusques comestibles de la Méditerranée.

Nous n'avons pas l'intention de donner ici une énumération complète et méthodique des coquillages ou mollusques qui sont consommés au bord de la mer. Si plus des trois quarts sont complètement inconnus des populations de l'intérieur, parce que leur constitution ou leur organisation particulière ne leur permet pas de se conserver longtemps, et que, pour être utilisés, ils doivent être consommés sur place, il n'en est aucun qui ne soit ici très connu. Nous ne parlerons que des plus estimés qui peuvent contribuer, pour une part appréciable, à l'alimentation des populations maritimes.

Ajoutons que toute prétention scientifique sera absolument bannie de ce travail, qui se recommandera plutôt de l'art culinaire que de la science pure.

Nous placerons naturellement l'huître en tête de cette nomenclature, mais nous dirons peu de chose de ce mollusque, parce que ce sujet a été plusieurs fois traité dans ce journal.

Nous nous bornerons à constater que l'huître de la Méditerranée (le pied de cheval), qui était autrefois si abondante, a presque entièrement disparu de nos côtes par suite des abus de la pêche aux bateaux-bœufs qui bouleversent les bancs et détruisent le naissain. Les quelques spécimens qui se vendent encore sur nos marchés se payent de 25 à 30 centimes la pièce, ce qui prouve jusqu'à quel point elles sont appréciées.

Les parqueurs ont cherché à suppléer à l'absence des huîtres indigènes en élevant de jeunes huîtres de l'Océan venues d'Arcachon ou de la Tremblade, et, s'ils n'ont jamais réussi, soit dans leurs parcs, soit dans l'étang de Thau, à obtenir le moindre vestige de reproduction, ils sont du moins arrivés à un succès complet au point de vue de l'élevage et de l'engraissement. De jeunes huîtres, tout au plus grandes comme une pièce de billon de 10 centimes, sont aptes, après trois mois de parage, à être livrées à la consommation. Si on les garde dans le parc de dix mois à un an, elles deviennent très belles, grasses et substantielles, et acquièrent sensiblement le goût des huîtres de notre mer. Constatons qu'après quelques mois de parage, ce qu'on appelle l'huître verte devient absolument blanche.

Mais, depuis quelque temps, les entrepositaires importent une nouvelle espèce d'huîtres (l'huître de Portugal) qui, par son bon marché relatif, est destinée à prendre une grande place dans la consommation de toutes nos grandes villes.

Cette espèce, originaire du Tage, n'existait pas sur les côtes de France il y a vingt ans. Un navire venant du Portugal dut décharger sa cargaison, pour réparer une avarie, à l'entrée de la Gironde. Les huîtres qu'il portait furent jetées sur l'ancien banc du Richard, et y ayant rencontré des conditions favorables à leur propagation, elles s'y sont multipliées en si grandes proportions que de la pointe de Grave jusqu'à Richard, sur une étendue de 25 à 30 kilomètres, elles ne forment plus qu'un vaste gisement dont la largeur ne sera bientôt limitée que par les rives du fleuve.

Depuis lors, on les élève dans les parcs, comme les huîtres indigènes, et on les expédie par grande vitesse dans tous les départements, et même à Paris, où elles ont conquis leur place dans la consommation et où on les vend, à la criée, de 50 à 60 c. la douzaine. C'est aussi à peu près le prix auquel on les livre sur les marchés de notre région. Comme leurs valves sont très lourdes et que les compagnies de chemins de fer taxent le port au poids, les frais de transport à grande vitesse excèdent de beaucoup la valeur intrinsèque du coquillage. Si les compagnies faisaient, sous ce rapport, quelques concessions, cette réduction de tarif tournerait à leur avantage, en développant la consommation, et l'usage de ces mollusques serait mis à la portée des bourses les plus modestes.

La CLOVISSE est la *Venus* ordinaire. Elle est extrêmement répandue dans les étangs et les canaux maritimes du midi de la France, où on la pêche avec une sorte de rateau en fer terminé par une poche qu'on nomme *arcelière*. Il s'en consomme une énorme quantité, soit crues, soit préparées d'une manière très variée. Il en existe une variété qu'on désigne sous le nom de *Palourde*, en languedocien *Veda*: c'est la *Venus Decussata*. Elle diffère de la précédente en ce que ses valves sont terminées d'un côté par un pan coupé très accentué; elles sont en général plus grosses, d'un meilleur goût et plus estimées que les autres; mais elles sont un peu coriaces et indigestes, et nous conseillerions la sobriété à leur endroit.

La MOULE. — En langue vulgaire *musclé* (*mytus edulis*), est, sans contredit, le mollusque le plus prolifique qui existe dans les étangs salés du Midi. Les piles des ponts, les murs des quais, les jetées, toutes les embarcations qui séjournent quelque temps au même endroit, comme chalands, grues, dragues, etc., sont en très peu de temps tapissées de moules qui croissent avec une étonnante rapidité. Ce coquillage a la propriété de sécréter une sorte de *bissus* ou d'étoupe qui lui permet, dans une nuit, d'adhérer aux corps étrangers. Les éleveurs ont profité très fortement de cette aptitude des jeunes moules, pour les cultiver d'une manière fort ingénieuse, en les enroulant avec leur bissus autour d'une petite corde ou d'un fil télégraphique, qu'ils suspendent perpendiculairement dans l'eau. C'est ainsi que dans la partie des parcs réservée à l'élevage des moules, on peut voir des milliers de longues colonnettes plongeant verticalement.

Dans l'origine, elles ne sont guère plus grosses qu'un barreau de chaise; au bout de trois ou quatre mois, elles excèdent en grosseur la jambe d'un éléphant.

Avec les clovisses, ce sont les deux espèces de coquillages qui forment le contingent le plus considérable de la production sous-marine de l'étang de Thau et forment la base principale du commerce des entrepositaires. On peut évaluer en moyenne à 50 quintaux métriques par jour les innombrables corbeilles qui sont expédiées par chemin de fer dans toutes les directions.

L'ASCIDIE, en langue vulgaire *Biju*, est un des mollusques les plus recherchés et les plus goûtés par toutes les classes de la population. Il faut convenir cependant qu'au premier abord son aspect n'a rien de bien attrayant. Quand on l'apporte sur le marché, il a l'apparence d'une pomme de terre oblongue qu'on aurait roulée dans la vase. Cependant, quand on l'a bien lavé à l'eau de mer, il prend une teinte blonde ou dorée qui dispose mieux en sa faveur. Son enveloppe est d'une nature coriace et cartilagineuse que le couteau attaque assez facilement, et quand il est divisé en deux moitiés, sa chair apparaît d'un beau jaune safran. Son goût est légèrement amer et très agréable.

Les meilleurs sont ceux de grosseur moyenne, qui sont adhérents à des cailloux ou à des débris d'anciens coquillages. Cela indique, en effet, qu'ils proviennent d'un terrain graveleux.

Il s'en pêche et il s'en consomme des quantités prodigieuses, mais on ne l'expédie guère au dehors, car sa chair est très phosphorescente, et, quand il n'est pas absolument frais, il peut devenir un véritable poison.

La PRAIRE de l'étang de Thau (*Venus pulla*) est un coquillage très délicat, qu'on pêche en assez grande quantité en même temps que les clovisses, et dans le nombre on rencontre aussi, mais bien plus rarement, la véritable praire de Toulon (*Venus verrucosa*), qui est bien plus grasse et plus succulente. Les nervures concentriques de cette seconde espèce sont bien plus accentuées et plus rugueuses que dans la première.

Ce coquillage, dont les valves sont habituellement très serrées, a la propriété de se conserver assez longtemps hors de l'eau.

Le BIGOU, c'est le terme languedocien: en histoire naturelle, *bucarde* (*Cardium*). C'est un des coquillages les plus répandus dans toutes les mers du globe. Autrement dit, c'est la coquille commune, dont les valves tapissent pour les trois quarts les bords de la plage, quand les eaux de la mer se retirent après un gros temps. Cette coquille est très bombée et porte des nervures rayonnant du centre à la circonférence. Quoique sa chair soit un peu fade et commune, on la mange dans tous les pays. La plus petite espèce, qu'on pêche dans l'étang de Thau (*Cardium edule*) est la plus estimée des populations qui vivent autour de l'étang. On les mange en général après les avoir fait griller quelque temps sur une flamme légère. Les pêcheurs marseillais appellent cette opération la *brézucada*.

La PÉLERINE (genre *Peigne*): c'est la fameuse coquille de saint Jacques, qui causa l'hérésie géologique de Voltaire; l'hôte de Ferney, ne voulant pas admettre la théorie des soulèvements qui a placé au sommet des montagnes les débris fossiles des animaux qui ont habité autrefois le sein des mers, expliquait ce fait par les stations fréquentes qu'avaient pu accomplir sur les falaises les plus élevées les pèlerins-voyageurs, en y laissant tomber quelques-unes des coquilles dont ils ornent habituellement leurs manteaux.

On n'en connaît dans nos régions que deux espèces: celle qu'on pêche dans la mer, qui est de beaucoup la plus commune et ordinairement très vaseuse, et celle qui se capture exclusivement dans l'étang de Thau, sous le nom de *Pichilina*, et qui est la plus estimée. Celle-ci se reconnaît facilement à ses nervures plus fines et à son corselet plus délié. C'est encore un de ces mollusques qui ne peuvent pas voyager (l'hiver excepté), parce qu'il est muni à sa charnière d'une sorte d'*hiatus* qui laisse perdre toute l'eau qui lui serait

nécessaire pour se conserver frais pendant quelque temps. Cette espèce, qui est fort regrettée des vrais gourmets, a à peu près disparu des marchés. Les pêcheurs font remonter cette disparition aux hivers rigoureux de 1829 et 1839. On en trouve bien encore quelques rares spécimens; mais la reproduction ne se fait pas, soit parce que la croissance de ce mollusque est lente, soit parce qu'elle est contrariée par la pêche continue des clovisses.

PATELLE (en languedocien *Lapeta*, genre *Lepas*). — C'est ici encore, comme on voit, que se vérifie l'étymologie de la plupart des termes de l'idiome du Midi. — C'est un mollusque univalve de forme conique qui se colle à fleur d'eau contre les rochers, auxquels il adhère en faisant le vide. Sa chair est d'un très bon goût, quoiqu'un peu coriace. Comme l'animal est à nu, on est obligé, pour le vendre, de le placer dans des récipients pleins d'eau salée.

OURSIN (*Echinoderme*). — Cette espèce est encore de celles qui ne sont plus aussi nombreuses qu'autrefois, et les individus sont aussi d'une grosseur beaucoup moindre. La chair de cet animal est cependant des plus délicates. Ce sont les ovaires symétriquement disposés et de couleur orangée ou rougeâtre, qui forment la partie comestible de l'oursin. Les Espagnols les appellent *Castanas de mar*, et comme ils n'en consomment pas beaucoup, ces animaux acquièrent chez eux une grosseur remarquable.

DATTE DE MER (genre *lithophage* ou *lithodôme*). —

Nous trouvons que le nom vulgaire mérite d'être conservé, à cause de la parfaite ressemblance de ce mollusque avec le fruit du dattier, tant pour la couleur que pour la forme. C'est un bivalve ou sorte de moule très allongé, et dont la charnière est placée longitudinalement. C'est peut-être le plus fin et le plus succulent des coquillages qui existent; mais malheureusement son habitat ordinaire le met suffisamment à l'abri de la convoitise des gastronomes. Il jouit, en effet, de la singulière faculté de se percer, dans les roches les plus dures, des trous très profonds et aussi exactement calibrés qu'un canon de fusil. Pour les capturer, il faut prendre la peine de casser des portions de roches quand on voit qu'elles sont percées sur leurs bords par ces animaux.

Mais comment arrivent-ils à se creuser ces retraites profondes? Est-ce par une action purement physique, ou bien par une propriété chimique? Cette dernière hypothèse est la plus vraisemblable, et on est porté à croire qu'ils sécrètent une humeur acide qui ronge peu à peu la pierre la plus dure. Il est probable aussi qu'ils ne restent pas toujours confinés au fond de leur trou, et que, par les mouvements lents et continus de leurs tentacules, ils s'avancent parfois jusqu'à l'ouverture pour humer l'eau fraîche de la mer, ainsi que l'air qu'elle tient en dissolution.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le vendredi trente courant, à deux heures de relevée, au Siège de la Société à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement, énoncés à l'art. 30 des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

FÊTE DE LA SAINT-CHARLES

Mardi 3 Novembre 1885

DISTRIBUTION DE SECOURS AUX INDIGENTS

ILLUMINATION GÉNÉRALE

de la Place du Palais
de la Ville de Monaco et de la Condamine
A 8 heures

Sur l'Esplanade de la Batterie

FEU D'ARTIFICE

tiré par STEVANO

FEUX DE BENGALÉ

Sur la Place du Palais

MORCEAUX DE MUSIQUE

exécutés par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Mercredi 4 Novembre

A 8 heures du matin

SALVES D'ARTILLERIE

A 10 heures, à la Cathédrale

GRAND' MESSE PONTIFICALE

La Maîtrise, sous la direction de M. F. BELLINI,
Maître de Chapelle, exécutera la troisième Messe solennelle
(Messe du Sacre) de CHÉRUBINI

A 11 heures et demie

REVUE D'HONNEUR DES TROUPES

sur la place du Palais

De 2 à 4 heures sur la place du Palais

JEUX DIVERS

Mât de cocagne.....	6 Prix	Jeu de la pomme... 1 Prix
Course en sac.....	2 Prix	Jeu du moulinet... 2 Prix
Saut de l'outre.....	3 Prix	Jeu de la marmite... 1 Prix

De 4 à 5 heures

MORCEAUX DE MUSIQUE

exécutés par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

LE SOIR

Grande Fête de Nuit à Monte Carlo

ILLUMINATION

DE LA PLACE ET DES AVENUES DU CASINO
par ANDRÉ ROBAUDY, de Nice

De 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2, sur la Terrasse du Casino

MUSIQUE D'HARMONIE

par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

A 8 heures 1/2

FEU D'ARTIFICE

tiré par RUGGIERI

SUR LES REMPARTS DE MONACO

FEUX DE BENGALÉ

EMBRASEMENT DE LA VILLE DE MONACO

A 9 heures, sur la Terrasse du Casino

GRAND CONCERT INSTRUMENTAL

DONNÉ PAR

L'ORCHESTRE DU CASINO

sous la direction de M. STECK

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 12 au 18 octobre 1885

MENTON, b. L'Unione, ital., c. Bollerano, charbon.

Départs du 12 au 18 octobre 1885

NICE, b. L'Unione, ital., c. Bollerano, sur lest.

AVIS

A CÉDER les olives des propriétés situées sur le territoire de la Turbie, près Monaco, appartenant à la SOCIÉTÉ FONCIÈRE LYONNAISE.
Adresser les offres à M^e VALENTIN, notaire.

Monsieur Léon Nicollet informe le public qu'il vient d'acquiescer des héritiers Martel, une voiture dite landau et deux chevaux, ainsi que les accessoires en dépendant. Les oppositions devront être formées dans les huit jours, entre les mains de l'acquéreur, rue du Rocher, à la Condamine.
Monaco, le 20 octobre 1885.

Etude de M^e DONNÈVE, avocat.

A VENDRE PAR LICITATION

Le seize novembre prochain, jour de lundi, à dix heures du matin, devant monsieur Schauflier, vice-président du Tribunal Supérieur, délégué à cet effet, dans la salle d'audience dudit Tribunal, au Palais de Justice à Monaco, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la succession Gaziello;

Sur la poursuite de la dame Mathilde Gaziello, veuve Oulion, sans profession, demeurant à Monaco, ayant M^e Donnève pour avocat,

Contre : 1^o la dame Sabine Gaziello, épouse Borghini; 2^o les enfants de la dame Barbaretti Gaziello, décédée épouse Engremy; 3^o et les enfants d'Honoré Gaziello, colicitant :

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Un groupe de trois constructions sises à Monaco, au quartier de la Condamine, et connues sous le nom d'Annexe de l'hôtel des Bains. Une grille en fer, fixée sur parapet, entoure la propriété au midi et à l'est. Le bâtiment principal fait face au boulevard de la Condamine. En arrière de ce bâtiment et formant, au nord et à l'ouest, deux des côtés de la cour, se trouvent deux autres constructions dites bâtiments de dépendance. Le tout occupe un terrain d'une superficie de quatorze cent soixante-dix-huit mètres cinquante-cinq décimètres carrés, et confronte, dans son ensemble : de l'est, au boulevard de la Condamine; de l'ouest, au sieur Joseph Marquet; du nord, au sieur François Aureglia, et du midi à l'avenue Caroline.

La vente de cet immeuble, autorisée par jugement du vingt et un juillet dernier, enregistré, avait été fixée au dix octobre courant, mais aucune offre ne s'étant produite, elle a été remise audit jour seize novembre prochain, pour être faite au rabais, s'il y a lieu, et en un seul lot.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au Greffe dudit Tribunal Supérieur le vingt et un août dernier.

La mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé à la somme de **cent trente mille francs**.

Fait et rédigé par moi, avocat poursuivant, à Monaco le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Le Cher A. DONNÈVE.

Enregistré à Monaco le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-cinq. n^o 62 v^o, c^o 5. Reçu : un franc.
RAISSEGUIER.

Etude de M^e LOUIS VALENTIN, notaire à Monaco
sise rue du Tribunal, 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-quatre septembre dernier, madame la baronne Delphine Alziari de Malaussena, veuve de monsieur le baron Adolphe Durante, propriétaire, demeurant à Nice, a acquis de monsieur Guillaume-Jules-Simon-Prosper baron de Lesseps, officier de la Légion d'Honneur, propriétaire, et madame Hyacinthe-Jeanne-Charlotte Delarue, son épouse, demeurant ensemble à Paris, une villa située à Monaco, quartier de la Condamine, à l'angle du boulevard de la Condamine et de la rue Grimaldi avec petit pavillon, écurie et remise, le tout entouré d'un jardin clos, confrontant : du nord et de l'ouest, à la rue Grimaldi; du midi, à la propriété de monsieur Guillin, et de l'est au boulevard de la Condamine, et compris sous les numéros 168, 169, 170 et 171 de la section B du cadastre,

Cette acquisition a été faite moyennant le prix de quatre-vingt-dix mille francs.

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions à raison d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, et qu'à défaut elles seront déchues de leurs droits sur ledit immeuble.
Monaco, le 19 octobre 1885.

Signé : L. VALENTIN.

Sommaire du *Moniteur de la Mode* du 17 octobre 1885 :

TEXTE. — Chronique de la mode, par M^{me} Gabrielle d'Eze. — Description des toilettes. — Correspondance. — Les toilettes d'Antoinette Rigaud, par M^{me} Gabrielle d'Eze. — Théâtres, par J. de B. — *Mademoiselle Delyvoix*, par Louis DÉPRET. — Manuel du ménage, par Jenny DES MARTELS. — Carnet du Sphinx. — Revue des magasins et avis divers.
ANNEXES. — Gravure colorée n^o 2230 C : toilettes de mariage.
ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE. — Une élégante toilette de demi-deuil; six modèles de chapeaux; un costume de fillette et un de garçon de huit à neuf ans; un jupon de ville; un saut de lit (devant et dos); deux chemises de nuit; des ornements pour chapeaux; une toilette de grand deuil; trois autres toilettes de jeune fille, de réception et de promenade; enfin, quatre croquis à la plume, représentant les toilettes d'Antoinette Rigaud, la pièce de la Comédie-Française.

BAZAR

MAISON MODÈLE

MONTE CARLO

FARALDO, Propriétaire

Spécialité de chaussures de Paris pour hommes et pour dames — Articles de Paris haute fantaisie — Papeterie — Fournitures de bureaux — Ombrelles et parapluies — Cannes fantaisie, olivier et oranger — Parfumerie extra-fine — Eventails — Brosserie et éponges — Articles de jeux — Jouets d'enfants à tous les prix — Mercerie et rubans — Ganterie extra-supérieure — Bonneterie — Chemises — Cravates haute nouveauté.

NOUVELLE BOUCHERIE

VIANDE DE 1^{re} QUALITÉ

Rue de la Turbie, 8, Condamine

NESTOR MOEHR

COIFFEUR-PARFUMEUR

Sous les Arcades du Grand-Hôtel, Monte Carlo
et hôtel de Russie

SALONS POUR MESSIEURS ET DAMES

COIFFURES DE BALS ET SOIRÉES

SPÉCIALITÉ D'OUVRAGES EN CHEVEUX

Soins particuliers de la tête

SCHAMPOOING AMÉRICAIN

FANTAISIE, ARTICLES DE TOILETTE, GANTERIE

A LOUER DE SUITE

Grand et bel appartement au rez-de-chaussée composé de six pièces, cuisine, cabinets à l'anglaise, de toilette et de débarras, cave, terrasse, jardin. Situé en plein midi. Belle vue sur la mer. Villa Scotto, quartier Saint-Antoine.

S'adresser à M. SOUDRILLE, rue Louis, 11, à la Condamine, ou à M. SCOTTO, en ladite villa.

MAISON CARDANI

Peinture — Bâtiment — Décoration — Papiers peints — Vitrerie — Dorure — Série de Prix du Pays. — 5, rue des Moneghetti, villa Cardani.

HOTEL DE NICE

Café-Restaurant

MONACO — Avenue de la Gare — MONACO

LE NEN, Propriétaire

Déjeuner, 3 fr. — Dîner, 4 fr., Vin compris

BELLES CHAMBRES DEPUIS 2 FR. PAR JOUR

RESTAURANT A LA CARTE. CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

RECOMMANDÉ AUX VOYAGEURS DE COMMERCE

AGENCE A. ROUSTAN

Avenue de la Costa, Monte Carlo

LOCATIONS DE VILLAS ET APPARTEMENTS

ACHATS ET VENTES DE PROPRIÉTÉS

Locations et Ventes de PIANOS

OUVERTS TOUTE L'ANNÉE

ÉTABLISSEMENT RECOMMANDÉ AUX BAIGNEURS ET AUX TOURISTES

PENSION : depuis 10 fr l'hiver — depuis 8 fr. l'été

GOUTTE, RHUMATISME, NÉURALGIES, LYMPHATISME, ANÉMIE, SCROFULE, MALADIES DE LA GORGE ET DE LA POITRINE.

Envoi franco de Notices et Tarifs — S'adresser au Directeur.

L'Art et la Mode, journal de la vie mondaine.

Sommaire du n^o 46 (17 octobre 1885) :

Art et Chiffons, par Frivoline, dessin de G. de B. — *Gazette hérauldique*, par H. Gourdon de Genouillac. — *Tu l'as dit!* par Bonaventure, dessin de H...y. — *Une reprise à sensation*, par Vlan. — *La Vie de Château*, dessins et légendes de Clermont-Gallerande. — *Jeune Bretonne*, dessin original de H. Rouillier. — *Coq-à-l'Ane*, par de Valleneuse. — *Pourquoi elles les aiment et combien ils en sont peu dignes*, par P. de Cantelaus. — *Chronique mondaine*, par Montjoye. — *Courrier des théâtres*, par Chiffon, dessin de H...y. — *Chronique financière*, par Bonconseil. — *Petites correspondances*, par Le Commandeur.

MONACO. — Imprimerie du Journal de Monaco. 1885